intermag
MAGAZINE D'INTERVENTION

Relais policier ou paroles citoyennes ?
Le traitement médiatique du maintien de l'ordre et des violences policières en manifestation

Par Merlin Gillard



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Novembre 2026

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Une production en Education Permanente de l'asbl RTA / Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Table des matières

1. Médias, police, même combat ? 5
1.1. Effets de cadrage 5
1.2. Des récapitulatifs vagues 6
1.3. Reprendre le vocabulaire et le point de vue policier 7
a) La citation indirecte ou implicite 7
b) La reproduction du discours policier sans contradictoire 9
c) Le fin mot de l'article est donné à la police, souvent sur base d'un bilan chiffré 10
1.4. Les origines économiques de la proximité entre la presse et la police 10
2. Les effets de la reprise du discours policier 12
2.1. Atténuer les violences 12
2.2. Dépolitiser les violences 13
2.3. Relativiser les violences 14
2.4. Déresponsabiliser les policiers 15
2.5. Diviser les manifestant·es 16
3. Un journalisme qui parle enfin des violences policières ? 18
Conclusion 21
Références bibliographiques 23
Articles de presse analysés 24

Relais policier ou paroles citoyennes ? Le traitement médiatique du maintien de l'ordre et des violences policières en manifestation

> *Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés. La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première. La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres. Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième, qui la tue.*
>
> Hélder Câmara, *La Spirale de la violence,* 1970

À la suite de nos travaux sur le maintien de l'ordre[1], dans cette étude, nous proposons de nous concentrer sur les dynamiques ordinaires du compte-rendu médiatique des manifestations – y compris des pratiques manifestantes, des pratiques de maintien de l'ordre et des violences policières en manifestation. En juin, septembre et octobre dernier, les manifestations se succèdent, notamment contre les réformes de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi plus largement contre les réformes austéritaires des différents gouvernements belges. Dès le 5 juin, le lendemain de la première manifestation contre les réformes de l'enseignement, un combat supplémentaire s'est ajouté, contre les violences policières qui avaient eu lieu ce jour-là. Cette revendication se retrouve également dans les mobilisations de cet automne, parfois violentes elles-mêmes, et qui ont aussi été réprimées de manière particulièrement violente par la police. En juin, mais aussi cet automne, les médias parlent enfin de ces violences policières, de manière plus claire, plus franche et plus extensive qu'auparavant[2], à travers la récolte et la diffusion de plusieurs témoignages et d'enquêtes.

« Enfin ! », pourrait-on se dire : ce ne sont en effet pas les occasions qui ont manqué ces dernières années de parler des violences policières, et en particulier des violences policières en manifestation, qu'on pense à la répression des manifestations féministes Reclaim the Night en 2018-2019, de la manifestation Extinction Rebellion en 2019, des manifestations qui demandaient justice pour Adil ou des manifestations Black Lives Matter en 2020, de la manifestation contre une justice de classe en 2021, de la manifestation syndicale contre l'Arizona en octobre 2025[3]… Les violences policières lors de ces mobilisations ont été couvertes par certains médias, de manière variable, mais pas de manière aussi ouverte qu'aujourd'hui. Mais en 2026, un édito du Soir le proclame, demandant à ses collègues d'en faire de même : « détourner le regard n'est plus une option »[4]. On peut se demander pourquoi ce n'est pas arrivé plus tôt – Hugo Goeury dans l'Esperluette avance que :

> le fait que des personnes mieux dotées en capital économique, culturel, social et symbolique, et par conséquent, considérées comme plus légitimes, subissent également la violence policière a certainement joué un rôle dans la visibilisation accrue de cette thématique dans le débat public. C'est notamment le cas du monde de l'enseignement.[5]

1 ANDRÉ, S., et GILLARD, M., « Violences policières en Belgique : quand maintien de l'ordre et liberté de manifester s'entrechoquent », *Intermag*, Juillet 2026.

2 GOEURY, H., « Violences policières : prise de conscience collective et tournant répressif », *L'Espérluette*, 129, 2026. *https://www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-11-53/l-esperluette/687-esperluette-129-violences-policieres-ce-que-l-ordre-fait-a-la-democratie*

3 On pourrait évidemment encore remonter plus loin.

4 DOYEN, B., « Violences policières : détourner le regard n'est plus une option », Le Soir, 8 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751450/article/2026-06-08/violences-policieres-detourner-le-regard-nest-plus-une-option*

5 GOEURY, H., « Violences policières… », op. cit.

À RTA, nous nous sommes demandé comment cela se passe et à quoi ressemble le traitement médiatique des manifestations et des violences policières aujourd'hui, dans le contexte particulier qu'on connaît en Belgique. Depuis les élections de 2024, les médias sont particulièrement sous pression dans le paysage francophone, particulièrement du point de vue économique : la coalition Azur impose des restrictions budgétaires chaque année à la RTBF et réduit le nombre de médias locaux[6], alors que la presse écrite évolue dans une situation de « quasi-monopole »[7] suite à la fusion des groupes Rossel et IPM, sans parler de l'agressivité et des menaces que certains personnages politiques lancent aux journalistes et aux médias. En plus des pressions économiques, les médias traditionnels évoluent aussi dans un environnement où ils ne sont plus les seuls pourvoyeurs des informations : de nouveaux médias indépendants ou militants émergent, et les réseaux sociaux sont maintenant un lieu important de la circulation de l'information. Néanmoins, les médias mainstream restent un lieu central du cadrage du débat public.

Dans ce contexte difficile, nous nous sommes donc posé la question suivante pour cette étude : comment les médias abordent-ils les pratiques manifestantes, les pratiques de maintien de l'ordre et les violences policières en manifestation ?

Pour ce faire, nous avons sélectionné une trentaine d'articles issus d'une partie de la presse écrite nationale (*Le Soir* et *La Libre*) et locale (*L'Avenir*) ainsi que du service public (la RTBF) au sujet des manifestations et révoltes des élèves de juin 2026. Ainsi, si cette analyse ne se veut pas exhaustive, elle permet une série de pistes de réflexion autour des mécanismes « ordinaires » du journalisme autour des manifestations et du maintien de l'ordre. Nous avons délibérément exclu de notre étude les articles qui relaient sans filtre des prises de parole particulièrement sensationnelles, comme il y en a eu de la part de certaines personnalités politiques, en particulier au MR et à la NVA, pour nous concentrer à la place sur des articles « ordinaires », ceux qui visent relayer des faits – ce qui se fait toujours à travers certains filtres, comme nous allons le voir.

Notre démarche s'est appuyée sur l'analyse critique de discours[8], à savoir l'analyse d'un texte à travers son contexte et son contenu, et notamment certains mécanismes stylistiques, linguistiques et sémantiques. Par exemple, nous nous sommes posé des questions comme : À qui donne-t-on la parole et de quelle manière ? Quels éléments sont présents, absents, mis en valeur ? Quel vocabulaire utilise-t-on pour parler des actions des manifestant·es et de celles de la police ? Nous avons ensuite classifié ces mécanismes analysés, en réutilisant et adaptant la typologie des discours sur les violences policières réalisée par Zin TV[9]. Ce travail de classification a été largement déductif, en utilisant les catégories de Zin TV pour analyser les articles (par exemple les catégories : « atténuer les violences », « dépolitiser les violences », « mettre en avant le point de vue de la police », etc.). Mais ce travail de classification a aussi été inductif : l'analyse des articles a permis de faire apparaître de nouvelles catégories (par exemple la catégorie « diviser les manifestant·es » ou les différentes manières de mettre en avant le point de vue policier).

Précisons que notre démarche d'analyse critique du discours, même si elle décortique les articles et les choix linguistiques et discursifs qui sont faits dans les articles par leurs auteur·trices, ne vise aucunement à évaluer le travail individuel des journalistes (qui travaillent par ailleurs dans des conditions et un environnement

6 FASTRÈS, J., « Médias libres et luttes pour la légitimité », Intermag, Octobre 2025. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/medias-libres-et-luttes-pour-la-legitimite

7 REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Fusion IPM-Rossel en Belgique : naissance inédite d'un quasi-monopole de la presse francophone, le pluralisme mis à mal*, Juillet 2026. https://rsf.org/fr/fusion-ipm-rossel-en-belgique-naissance-in%C3%A9dite-dun-quasi-monopole-de-la-presse-francophone-le

8 WODAK, R., et MEYER, M., *Methods of Critical Discourse Analysis*, Londres, SAGE Publications, 2001. https://doi.org/10.4135/9780857028020

9 ZIN TV, *La représentation médiatique des violences policières. Fiche pédagogique*, 20 décembre 2021. https://zintv.org/outil/la-representation-mediatique-des-violences-policieres/

économique difficile, ce qui influence leurs pratiques[10]). Notre objectif ici est de pointer les processus structurels qui guident les productions médiatiques autour des manifestations, des révoltes, du maintien de l'ordre et des violences policières, et les effets que ceux-ci ont sur les représentations des manifestations.

Il s'agit donc de prolonger les travaux de RTA dans le champ médiatique[11], à travers ici l'analyse du pôle de l'adversaire (en décryptant les pratiques des médias dominants et le discours policier), même si nous allons nous attarder également sur le pôle de la résistance, c'est-à-dire des pratiques médiatiques populaires telles que la production et diffusion d'images à travers les réseaux sociaux et des médias indépendants.

Dans la suite de cette étude, nous nous intéressons d'abord à la manière dont les informations sont cadrées et à la forte perméabilité entre discours et vocabulaire des journalistes et des policiers. Puis, nous analysons les effets que cette proximité produit : les violences de la police sont régulièrement atténuées, dépolitisées, relativisées, en déresponsabilisant la police et en divisant les manifestant·es. Enfin, dans une dernière partie, nous revenons aussi sur d'autres pratiques médiatiques, qui parlent plus franchement et plus factuellement des violences policières.

1. Médias, police, même combat ?

1.1. Effets de cadrage

Un rôle important des médias dominants est de sélectionner les informations qui sont diffusées et qui arrivent dans le débat public, que ce soit en décidant de les diffuser ou dans la manière de les présenter. On pense notamment aux informations diffusées au journal télévisé : comment sont-elles sélectionnées, dans un journal qui a une durée limitée ? Dans quel ordre sont-elles diffusées ? Des mécanismes sont aussi à l'œuvre dans la presse écrite, avec des journaux qui ont une taille fixe. Même si publier sur internet permet de publier de plus longs articles, ou de plus nombreux articles, les budgets et donc les équipes des médias restent délimitées, et obtenir un site web n'a pas mené les médias à publier des articles de qualité en masse.

Ainsi, les médias peuvent être décrits comme des « "premiers définisseurs" des événements et des situations, pesant sur les récits ensuite produits »[12], de par la manière dont ils rendent compte des manifestations. Quand ils parlent des manifestations : moins de 10 % d'entre elles sont relayées par les médias[13].

Ensuite, la couverture médiatique d'une manifestation est forcément partielle : il est impossible d'intégrer tous les événements qui se sont produits durant la manifestation, toutes les interviews de manifestant·es, toutes les violences qui ont eu lieu. La RTBF arguait par exemple dans son direct qui couvrait la manifestation et le vote au Parlement de la FWB du 4 juin qu'il lui était impossible de mentionner les violences policières tant qu'elle n'avait pas pu « authentifier » les vidéos qui en attestaient[14]. Mais il arrive régulièrement que, de toute la manifestation, de nombreuses violences policières soient occultées,

10 ACCARDO, A., *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille, Agone, 2007.

11 Voir par exemple : FASTRÈS, J., et BLAIRON, J., « Investigation, une livraison qui occulte plus qu'elle ne révèle », *Intermag*, Mars 2023. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/investigation-une-livraison-qui-occulte-plus-qu-elle-ne-revele ; MAHY, C., et BLAIRON, J., « Bye bye pauvreté ? Analyse critique de la 4ème édition de "Viva for life" », *Intermag*, Janvier 2017. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/bye-bye-pauvrete-analyse-critique-de-la-4eme-edition-de-viva-for-life

12 HALL, S., 1970, cité par FILLIEULE, O., et JOBARD, F., « Face aux médias. La bataille de la communication. » In : FILLIEULE, O., et JOBARD, F., *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Seuil, 2020, pp. 147-184.

13 FILLIEULE, O., et JOBARD, F., « Face aux médias… », op. cit.

14 RÉDACTION DE LA RTBF, « Plan d'économies dans l'enseignement : retour sur la séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du vote du décret-programme (relire notre direct) », *RTBF Actus*, 4 juin 2026. https://www.rtbf.be/article/direct-economies-dans-l-enseignement-derniere-ligne-droite-pour-le-decret-programme-baroud-d-honneur-pour-les-profs-11734994

et ne ressortent que des jours ou des semaines plus tard. Il arrive aussi que certains médias couvrent avant tout, dans l'immédiat, la violence des manifestant·es et les dégâts matériels, avant du reste, ce qui pose question sur la priorité qui est donnée aux informations. Dans le cas des manifestations de juin et d'octobre, il a en effet fallu parfois attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant que certains médias ne relaient les témoignages de violences policières ou ne s'intéressent aux revendications des élèves et des étudiant·es en profondeur, à travers des émissions ou des articles dédiés.

À l'aide d'une recherche dans les archives, on note aussi que le 24 octobre, c'est la première fois[15] que la RTBF indique que la police confisque (illégalement) du sérum physiologique apporté par des manifestant·es, alors que c'est une pratique bien connue des manifestant·es depuis quelques années. Pourquoi ? Il faut interroger les conditions de production des reportages en manifestation et de la couverture médiatique, mais aussi la relation des médias avec la police – comme nous le verrons plus loin.

1.2. Des récapitulatifs vagues

De manière générale, les articles qui rendent compte des manifestations, des moments d'émeute et des pratiques policières le font à l'aide de récapitulatifs généralement vagues. Ceux-ci mobilisent régulièrement la voix passive – qui permet de relater des événements dont on ne connaît pas les initiateurs – mais aussi des euphémismes pour qualifier les actes violents – qu'ils s'agisse d'actes policiers ou des manifestant·es.

Ainsi, lors de la manifestation contre les violences policières du 6 juin à la gare centrale de Bruxelles, la RTBF relate que : « tout d'un coup, un pétard dans la foule, et tout dérape… À chaque arrestation, la tension monte puis le calme revient »[16]. Plusieurs termes sont particulièrement vagues et peu concrets : « tout dérape », « la tension monte ». Dans ces phrases, aucun groupe ou aucune personne n'est nommée, aucun pronom n'est même utilisé, il s'agit de « la foule », « tout », « la tension », c'est-à-dire des entités impersonnelles. On se retrouve avec une série d'interrogations : Qui est tendu ? Comment cela se traduit-il ? Qui est à l'initiative des tensions ? Qui « dérape » ? Que signifient concrètement ces expressions ? Même si le texte est issu d'un reportage et qu'il se veut ici presque lyrique, les informations ne sont pas précises et participent à un récit général de manifestations dans lesquelles la violence est intrinsèque, qui pourrait même être interchangeable avec d'autres récits de répression policière d'une révolte.

Lors de la description de la fin de la première manifestation du 4 juin devant le parlement de la FWB à Bruxelles, le Soir[17] utilise des techniques similaires :

> En fin d'après-midi, alors que les députés commençaient à débattre du décret-programme en séance, la police a délogé les derniers manifestants. Plusieurs personnes ont été gazées. La police a déployé des autopompes et un hélicoptère

On retrouve l'imprécision dans le terme « délogé », qui témoigne d'une action radicale de la part de la police mais sans préciser sa violence. Le terme insinue aussi que les manifestant·es s'étaient installé·es illégitimement dans la rue et n'étaient pas prêt·es à partir, mais l'article ne donne pas les informations

15 WOELFLE, G., CAULIER, M., et DESTREILLE, T., « Manifestation à Bruxelles : la police a illégalement confisqué du sérum physiologique, des pancartes et des masques chirurgicaux », RTBF Actus, 24 octobre 2026. https://www.rtbf.be/article/manifestation-a-bruxelles-la-police-a-illegalement-confisque-du-serum-physiologique-des-pancartes-et-des-masques-chirurgicaux-11805422

16 RÉDACTION DE LA RTBF, QUACH, T.D., et WARLAND, M. « Nouvelles tensions à Bruxelles lors d'un rassemblement contre les réformes dans l'enseignement et les violences policières », *RTBF Actus*, 6 juin 2026. https://www.rtbf.be/article/nouvelles-tensions-a-bruxelles-lors-d-un-rassemblement-contre-les-reformes-dans-l-enseignement-et-les-violences-policieres-11736384

17 HUTIN, C. et THOREAU, E., « Enseignants et élèves mobilisés à Bruxelles : "C'est notre droit d'être en colère" », *Le Soir*, 4 juin 2026.
https://www.lesoir.be/750930/article/2026-06-04/enseignants-et-eleves-mobilises-bruxelles-cest-notre-droit-detre-en-colere

nécessaires pour que les lecteur·ices puissent se faire leur avis éclairé sur la légitimité de ce délogement. Les protestataires étaient-iels dans une zone interdite ? Avaient-iels reçu l'ordre de quitter la rue ? Pourquoi la police ou le bourgmestre ont-ils décidé qu'il était temps de les « déloger » ?

Une imprécision supplémentaire réside dans la description de ce que la police appelle « les moyens spéciaux » : l'utilisation d'autopompes et d'un hélicoptère. L'article nous informe uniquement sur leur utilisation, mais sans renseigner exactement leurs actions : la police a-t-elle aspergé les manifestant·es à l'aide des autopompes ? À quelle distance et pour quel effet ? Y a-t-il eu des blessé·es ? Dans quel but l'hélicoptère a-t-il été utilisé ?

Par ailleurs, les auteur·es de l'article utilisent également la voix passive (« plusieurs personnes ont été gazées »), qui est un classique des compte-rendus de manifestation pour éviter de nommer les responsabilités policières – même si dans ce cas précis on comprend bien qu'il s'agit de la police, nommée dans les phrases précédentes et suivantes.

L'imprécision, éviter de nommer les responsables d'actions précises, utiliser des périphrases (comme « tout dérape ») ou la voix passive : ces pratiques participent à un mécanisme d'euphémisation des actes violents qui ont eu lieu (c'est-à-dire d'édulcorer la réalité, de masquer la gravité de ces faits).

1.3. Reprendre le vocabulaire et le point de vue policier

Par ailleurs, les discours produits par les médias mettent en avant très régulièrement, si pas systématiquement les discours policiers – et ce même s'ils citent par ailleurs les manifestant·es dans les mêmes articles, mais en leur accordant une place et une voix différente, comme nous allons le voir.

a) La citation indirecte ou implicite

Pour mettre en avant le discours de la police, une première pratique est de réutiliser son vocabulaire à travers des citations indirectes ou sans l'indiquer clairement. Nous l'avons vu dans l'extrait ci-dessus, mais nous avons aussi identifié d'autres articles dans lesquelles certaines formulations interrogent. Par exemple, dans le même reportage du 6 juin pour le JT transformé en article écrit pour le site web de la RTBF[18], les journalistes indiquent :

> Ce samedi après-midi, des appels à manifester ont de nouveau circulé sur les forums de discussion en ligne. Un important dispositif policier avait donc été déployé par précaution.

L'usage des mots « donc » et « par précaution » interpelle : ils établissent un lien de causalité entre les appels à manifester sur les réseaux sociaux et le déploiement du « dispositif policier ». Mais d'où vient ce lien de causalité et qui l'a établi ? S'agit-il d'une déduction de la journaliste, ou bien, une option plus probable, un compte-rendu de l'action et des buts de la police, par la police, à destination des journalistes, et qui a été repris tel quel par la RTBF ? Cela correspond d'ailleurs à une pratique policière en place depuis une dizaine d'années : surveiller les réseaux sociaux pour savoir où se tiendront des rassemblements ou manifestations non déclarées.

Cette dynamique est encore plus flagrante plus loin dans le même article :

> Dans un premier temps, la situation est restée calme, la police optant pour la prévention auprès des jeunes, les questionnant sur leur présence et contrôlant leur identité.

On peut faire de nouveau l'hypothèse ici que l'idée que la police « opte pour de la prévention » en « contrôlant l'identité » des « jeunes » est tirée tout droit d'éléments de langage policier. En effet, la logique que la situation est calme parce que la police fait de la prévention à travers des interrogatoires improvisés et des contrôles

18 RÉDACTION DE LA RTBF, QUACH, T.D., et WARLAND, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles... », op. cit.

d'identité est assez particulière. La visibilité importante de la police à travers ces pratiques tranche avec la doctrine théorique de désescalade, conçue pour promouvoir le calme. Ces contacts de la police peuvent donc provoquer des tensions entre policiers et personnes contrôlées, voire elle peuvent donner lieu à des provocations, l'inverse de la prévention donc. Mais le discours de la RTBF ne remet pas en question ce narratif policier.

En reproduisant ce point de vue policier, la RTBF omet aussi sur ce point la version des manifestant·es[19] : plusieurs témoignages attestent que les contrôles d'identité conduits cette semaine-là étaient des contrôles au faciès, ciblant les adolescents non-blancs, donc des contrôles racistes et discriminants[20].

La reproduction du discours policier de manière plus ou moins claire, voire parfois simplement implicite et invisibilisée, se retrouve aussi régulièrement dans la presse écrite. Par exemple, à propos des manifestations namuroises du 4 juin, *L'Avenir*[21] rapporte que :

> En début d'après-midi, des groupes se sont de nouveau rassemblés aux abords du Parlement wallon, sous surveillance renforcée. Le dispositif est resté en place afin d'éviter de nouveaux débordements et de permettre un retour progressif au calme dans le centre de Namur.

Dans ces deux phrases, on trouve des expressions qui sont typiques de la communication policière : « surveillance renforcée », « dispositif », « débordements », « retour progressif au calme ». Ces expressions sont également particulièrement vagues : on se demande en quoi consiste le « dispositif » (des policiers ? Avec quel matériel ?) et ce que veut dire le « calme » (s'agit-il de manifestant·es « calmes » dans un rassemblement, ou d'une absence totale de personnes ?). En particulier, comme dans le reportage de la RTBF cité plus haut, l'article de *l'Avenir* reprend la justification policière (« Le dispositif est resté en place afin [...] ») de leurs actions, et ce sans expliciter sa source. Il est difficile d'imaginer que ce sont les journalistes qui affirment d'elles-mêmes la relation de causalité entre le maintien en place d'un dispositif et l'objectif annoncé.

La perméabilité de certaines expressions entre les communications officielles de la police et les articles de presse est flagrante dans certains cas. Par exemple, dans un article qui retrace le déroulé des révoltes et de la répression policière du 17 octobre dernier, la RTBF[22] cite directement un communiqué de presse de la police :

> *"lors d'un jeu du chat et de la souris avec les forces de l'ordre, des projectiles ont été lancés en direction des policiers"*, écrivent les forces de l'ordre dans un communiqué.

Cette métaphore animalière[23] se retrouve plusieurs fois sous la plume de la rédaction dans ce même article, mais sans citer la police : « Ce qui a débuté comme une manifestation de jeunes à la gare Centrale s'est

19 Même si le reportage intègre des témoignages de manifestant·es plus tard.

20 Voir : BRUXELLES DÉVIE, *Contrôles au faciès et arrestations de mineur.es*, 5 juin 2026. https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DZNGTA0oz9V/ ; BRUXELLES DÉVIE, *Révolte de l'enseignement des jeunes victimes de violences et insultes racistes par la police*, 5 juin 2026. https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DZNf4NmuQ7X/. Des contrôles au faciès ont eu à nouveau lieu durant les révoltes d'octobre 2026 : BRUXELLES DÉVIE, *Contrôles au faciès et arrestations d'élèves à la gare centrale*, 12 octobre 2026. https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DeY_ZS_Isj1/.

21 FALQUE, M., « Manifestations étudiantes : mobilisation dans toute la province de Namur, des tensions à Namur », *L'Avenir*, 5 juin 2026. https://www.lavenir.net/regions/namur/2026/06/04/manifestations-etudiantes-mobilisation-dans-toute-la-province-de-namur-des-tensions-a-namur-K65BJIFNGZER5GFBTMSJECL6KU/

22 RÉDACTION DE LA RTBF et BELGA, « Contestation à Bruxelles et à Liège : poubelles incendiées, voiture retournée… Retour au calme en soirée après une journée très mouvementée », *RTBF Actus*, 17 octobre 2026. https://www.rtbf.be/article/la-contestation-continue-en-belgique-plusieurs-centaines-de-personnes-majoritairement-des-jeunes-reunies-dans-le-calme-a-bruxelles-et-a-liege-11801756

23 Une expression d'ailleurs assez curieuse, d'autant plus qu'elle vient de la communication policière : les manifestant·es sont-iels des souris vouées à être attrapées et mangées par le chat (la police) ? La police joue-t-elle avec les manifestant·es comme un chat joue avec ses proies ? Elle semble révéler certaines conceptions de la police de son rôle bien particulières.

transformé en émeutes et en un jeu du chat et de la souris de plusieurs heures avec les forces de l'ordre »[24]. On retrouve la même expression de manière routinière dans d'autres articles[25] revenant sur les révoltes de juin, comme dans le reportage de la RTBF[26] cité plus haut :

> En ce début de soirée, la tension est encore bien palpable dans le quartier. Une sorte de jeu du chat et de la souris s'est installé entre policiers et jeunes manifestants.

b) La reproduction du discours policier sans contradictoire

Plusieurs articles font un bilan d'une manifestation ou d'une révolte et de sa répression à travers la seule reprise du point de vue policier, sans donner le point de vue des associations ou des manifestant·es. Cela peut se faire par exemple en construisant un article uniquement autour d'un communiqué policier, comme cela semble être le cas dans un autre article de l'Avenir du 5 juin[27], qui est assez court et du même auteur que l'article cité plus haut. Sur un total de 2 013 caractères, 715 caractères (35%) sont des reprises entre guillemets d'un communiqué policier. Par exemple :

> "Une très grande majorité des manifestants se sont comportés de manière pacifique et respectueuse", a d'ailleurs indiqué dans un communiqué la police locale.

Les 1 298 caractères restants de l'article sont des reprises de ce communiqué au discours indirect :

> Selon les autorités, 14 adolescents ont été arrêtés lors des rassemblements : 4 arrestations administratives et 10 judiciaires. Aucun adulte n'est concerné par ces interpellations. Les faits reprochés concernent principalement des comportements infractionnels tels que des jets de projectiles et diverses dégradations.

Mis à part les marques de citation du discours (guillemets, indication de la source), l'article ne met pas à distance le discours policier ou des autorités, et n'inclut pas de source contradictoire. L'article est donc intégralement composé d'une reproduction de la communication policière, sans aucun autre filtre que la sélection des informations et de légères reformulations.
Dans l'autre article de l'Avenir[28] analysé ici, l'absence de contradictoire a seulement été modérée par la reprise des revendications des manifestant·es au début de l'article, mais sans donner leur version des faits concernant le déroulement des manifestations et des actions policières. Le journaliste semble également y avoir repris le communiqué de la police.

Reprendre le communiqué de la police, même au discours indirect, a pour effet que la presse relaie et s'approprie le vocabulaire policier : « appels au calme », « inviter les participants », « se tenir à distance », et donc tout le raisonnement et les objectifs policiers. Ainsi, ces articles de *l'Avenir* reprennent sans distance cette nécessité « d'encadrer » la manifestation (sans préciser de quelle manière) et qu'elle se tienne « de manière pacifique ». De plus, l'article fait une opposition marquée entre les tensions de la manifestation, la police comme acteur raisonnable de pacification, et des manifestants pacifiques, sans préciser la nature des tensions ou les rôles des différents protagonistes. Cependant, comme nous l'expliquions en juillet,

24 RÉDACTION DE LA RTBF et BELGA, « Contestation à Bruxelles et à Liège… », op. cit.

25 HUTIN, C., « "Ni matraque, ni réforme" : plusieurs milliers de personnes manifestent contre les violences policières à Bruxelles », *Le Soir*, 9 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751644/article/2026-06-08/ni-matraque-ni-reforme-plusieurs-milliers-de-personnes-manifestent-contre-les*

26 RÉDACTION DE LA RTBF, QUACH, T.D., et WARLAND, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles... », op. cit.

27 Falque, M., « Manifestation étudiante à Namur : 14 arrestations et plusieurs écoles touchées par des dégradations fermeront ce vendredi », *L'Avenir*, 5 juin 2026. *https://www.lavenir.net/regions/namur/2026/06/04/manifestation-etudiante-a-namur-14-arrestations-et-plusieurs-ecoles-touchees-par-des-degradations-fermeront-ce-vendredi-AHSLA3U75ZD3DGECUMEOS2VNPM/*

28 Falque, M., « Manifestations étudiantes : mobilisation dans toute la province… », op. cit.

l'encadrement policier peut lui-même être provocateur de tensions[29]. Enfin, les articles reprennent encore une fois la rationalité policière en reproduisant l'idée que « les participants [devraient…] se tenir à distance des comportements violents »[30] et appuient l'idée qu'il faut se plier aux règlements pour pouvoir manifester de manière légitime :

> Si ce jeudi les autorités locales affirment avoir fait preuve de tolérance face à une manifestation non autorisée, elles "rappellent aux organisateurs de manifestations leur obligation de respecter la procédure d'autorisation préalable afin de favoriser un encadrement optimal en vue d'assurer la sécurité de tous".[31]

En reprenant sans recul critique le discours policier dans la dernière phrase de son article, le journaliste ne note pas que les manifestations sont un droit fondamental et ne nécessitent pas d'autorisation formelle du point de vue de la Convention européenne des droits de l'homme (tout au plus informer les autorités)[32]. Il évite aussi de mettre les contraintes policières en regard des contraintes organisationnelles des manifestant·es (avec des manifestations d'élèves qui s'organisent sur les réseaux sociaux, au bouche-à-oreille et de manière parfois improvisée), qui s'accommodent difficilement des logiques policières.

c) Le fin mot de l'article est donné à la police, souvent sur base d'un bilan chiffré

Si de manière générale, on peut interpréter la manière dont les journalistes cadrent un article en examinant l'ordre dans lequel les informations sont présentées – les informations importantes étant présentées en premier – il est aussi intéressant d'examiner la manière dont iels concluent leurs articles. Ainsi, une pratique assez régulière dans les articles qui relatent les manifestations avec de la répression policière ou des violences des manifestant·es est d'inclure dans la dernière phrase le « bilan policier » de la manifestation, au contenu bien spécifique : le nombre d'arrestations (administratives et/ou judiciaires) et éventuellement le nombre de blessé·es, ce qui fait penser à un bilan de guerre.

> La police indique que huit personnes ont été arrêtées judiciairement suite à ces incidents.[33]

Parfois, les journalistes indiquent également quand iels ne disposent pas de ce nombre, comme dans le reportage de la RTBF du 6 juin qui indique : « À l'heure actuelle, aucun bilan n'est connu, ni du nombre d'arrestations ni d'éventuels blessés. »[34] Cela indique donc un réflexe assez systématique de se sourcer auprès de la police pour avoir des statistiques, qui semblent considérées comme objectives par les journalistes : il s'agit de chiffres, fournis par l'État. Contrairement au nombre de manifestant·es d'un cortège où les journalistes indiquent parfois le nombre fourni par la police et celui fourni par les organisateur·ices de la manifestation, les journalistes ne vont pas chercher le nombre de personnes blessées ou d'arrêtées auprès d'autres sources que la police.

1.4. Les origines économiques de la proximité entre la presse et la police

Les médias reprennent donc très fréquemment les discours de la police, de diverses manières et sans toujours l'indiquer. Cette dynamique a été documentée par plusieurs sociologues français pour les faits divers, mais s'applique également aux sujets d'information sur les manifestations, qui sont tout aussi sensationnels

29 André, S., et Gillard, M., « Violences policières en Belgique... », op. cit., p. 11-28. Cette idée est d'ailleurs à la base de la doctrine de la désescalade.

30 Falque, M., « Manifestations étudiantes : mobilisation dans toute la province… », op. cit.

31 Falque, M., « Manifestation étudiante à Namur : 14 arrestations… », op. cit.

32 Amnesty International Belgique, Élections. Droit de manifester, 2024 https://www.amnesty.be/campagne/elections-2024/article/elections-droit-manifester

33 Hutin, C., « "Ni matraque, ni réforme"… », op. cit.

34 Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles... », op. cit.

que les faits divers. Ainsi, le/la journaliste de faits divers doit constamment concilier des exigences de production (« trouver chaque jour de bonnes histoires »), et faire en sorte que les retombées des articles parus ne nuisent pas aux bonnes relations avec ses sources [la police]. […] Les conflits qui peuvent venir troubler cette routine dans ces relations entre (quasi) associés – lorsqu'un article pointe les erreurs d'un service de police – doivent rester ponctuels et circonscrits sous peine de compromettre durablement le processus de fabrication d'une rubrique stratégique.[35]

De plus, le fait de côtoyer des sources policières façonne la manière dont les journalistes abordent un sujet, notamment de par la fréquence des contacts entre journalistes et leurs interlocuteurs policiers. Cela peut aller jusqu'à ce que les premiers « endossent […] les schèmes d'interprétation du monde social portés par [les] interlocuteurs stratégiques »[36] que constituent les policiers, à travers un vocabulaire issu du jargon professionnel, ou une approche de l'information similaire. Cet effet est renforcé par la nécessité de produire vite son article et des conditions de travail difficile[37], ce qui ne permet pas forcément aux journalistes de creuser un sujet plus loin.

Par ailleurs, les sociologues Olivier Fillieule et Fabien Jobard expliquent que « profitant de l'appétence des médias pour les sources accréditées, la police maintient aujourd'hui un flux continu d'informations sur les manifestations »[38]. En particulier, elle produit elle-même « des comptes-rendus alternatifs »[39] à ceux préparés par les manifestant·es et des médias – dans lesquels elle n'a pas forcément confiance – notamment à travers le communiqué de presse. Les journalistes en sont cependant friands, parce que ces compte-rendus contiennent des chiffres concernant la manifestation qui donnent l'illusion d'être des faits : « Les statistiques […] exercent des effets d'autant plus performatifs qu'elles sont officielles et réalisées sous le registre du constat. Mais les "faits" sont, en l'occurrence, ceux enregistrés par ces sources policières et juridictions pénales »[40] et dépendent des objectifs et des pratiques policières, par exemple en termes d'arrestations de ce jour-là.

Néanmoins, « les sources policières et judiciaires ne sont pas perçues par les [journalistes] comme des "parties" défendant un point de vue »[41] et à qui il faudrait opposer un contradictoire comme le prévoit la déontologie journalistique. Le contradictoire est pourtant systématiquement réalisé dans le cas opposé : si une source met en cause la police, celle-ci sera toujours consultée pour recueillir et diffuser sa version des faits. Mais la police n'est pas neutre. Elle est partie prenante des événements, en particulier lors de manifestations, notamment violentes, et elle peut également être en faute, comme en attestent de nombreux témoignages de violences policières. En fait, les journalistes mettent en avant le discours policier parce qu'il y a une dépendance structurelle des médias à la police pour l'accès aux sources policières et la production d'articles à coûts bas, quitte à ne pas appliquer une égalité de traitement entre la police et les manifestant·es ou les victimes de violences policières, ce qui vient leur apporter une violence supplémentaire.

35 Berthaut, J., Darras, É., et Laurens, S., « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte », *Réseaux*, Vol. 5-6, n° 157-158, 2009, pp. 105-107. https://doi.org/10.3917/res.157.0089

36 Berthaut, J., *La banlieue du « 20 heures »*, Paris, Agone, 2013, p. 64.

37 Accardo, A., *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, op. cit.

38 Fillieule, O., et Jobard, F., « Face aux médias… », op. cit., p. 165.

39 Ibid.

40 Berthaut, J., Darras, É., et Laurens, S., « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? … », op. cit., p. 108.

41 Ibid.

2. Les effets de la reprise du discours policier

Les pratiques journalistiques qui reprennent la communication policière ou mettent en avant le point de vue de la police mènent à une série d'autres effets – qui sont aussi des objectifs visés par la police – que ce soit en reproduisant directement la communication policière ou parce que les médias sont habitués à cette pratique et mobilisent des réflexes d'écriture, pour aller plus rapidement.

2.1. Atténuer les violences

Le premier effet est celui d'atténuer les violences, à travers un vocabulaire qui euphémise la situation. Dans notre échantillon d'articles analysés, c'est celui qu'on retrouve le plus. Cela est particulièrement visible en confrontant les images avec la voix off qui narre ce reportage de la RTBF du 6 juin, reproduite par écrit dans l'article qui accompagne la diffusion du reportage sur internet[42]. Même si on ne peut pas exclure que ce décalage soit dû à des contraintes de production, on peut néanmoins l'interroger.

D'abord, la voix off parle d'« affrontements violents entre forces de l'ordre et protestataires », ce qui supposerait que les deux camps sont à armes égales et s'attaquent mutuellement, de manière symétrique et avec une responsabilité partagée. Mais au moment où la voix off mentionne « ces affrontements », les images montrent surtout des policiers qui courent après des manifestant·es paniqué·es, puis qui tentent d'attraper quelqu'un qui court en formant un grand cercle dans une rue. Il s'agit donc plutôt de répression ou d'agressions policières, qui sont relativisées par la voix off.



Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles... », op. cit. (Sous-titres via *https://www.youtube.com/watch?v=hl6VhBAbB-U&t=30*. Au moment où la journaliste parle « d'affrontements », on voit ici des policiers qui tentent d'encercler et d'arrêter des manifestant·es.

Plus tard, le reportage raconte :

> Les tensions se déplacent ensuite vers le Mont-des-Arts. Là aussi des arrestations ont lieu et les choses dérapent à nouveau.

Les images à ce moment-là montrent un policier casqué et cagoulé qui menace une femme alors qu'elle se

42 Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles... », op. cit.

tient debout, immobile. De manière très soudaine et violente, il approche sa gazeuse tout près du visage de la femme, comme s'il allait la frapper avec ou lui projeter du gaz lacrymogène à bout portant. En même temps, le policier semble maîtriser difficilement son chien, lui-même agité et agressif. Mais les journalistes parlent uniquement de « choses [qui] dérapent ». Comme nous l'avons vu, le vocabulaire est imprécis : les journalistes ne nomment pas qui est à l'origine des dérapages (les journalistes veulent-elles parler de la police ?), et le verbe « déraper » est lui-même un euphémisme qui permet de ne pas nommer les violences de manière spécifique. Si les images parlent d'elles-mêmes, le reportage évite d'utiliser des mots précis. Les journalistes ne parlent pas de violence de la police à ce moment : elles laissent la responsabilité aux témoins de le faire en leur donnant la parole dans la suite du reportage – ce qu'on aurait envie de saluer, tellement cette parole est rare.

Au-delà du vocabulaire utilisé, l'atténuation des violences se retrouve aussi dans la communication des responsables politiques qui utilisent certaines tactiques rhétoriques, comme dans cette interview du bourgmestre de la Ville de Bruxelles au Soir[43]. À une question du journaliste sur « un policier [qui] lance à la main une grenade lacrymogène qui explose dans les pieds de jeunes manifestants », le bourgmestre répond :

> Quand on utilise une grenade comme celle-là, c'est pour éviter le contact physique. C'est une technique qui est complètement organisée par la directive qui organise l'utilisation des moyens spéciaux.

Si on décrypte un peu ces deux phrases, le bourgmestre commence par parler de l'objectif de la manœuvre : « éviter le contact physique », donc les grenades sont une alternative à la matraque, en gros. Or dans ce cas-ci, la grenade a été utilisée comme une matraque, au contact, à ceci de près qu'une explosion de grenade dans les jambes, c'est encore plus violent et plus dangereux. Mais, sans le dire explicitement, le bourgmestre évite justement de parler de ce cas spécifique (peut-être qu'il n'a pas les informations concernant ce lancer de grenade précis ? Ou bien peut-être a-t-il ces informations, mais il refuse de faire un quelconque commentaire, qu'il soit positif ou négatif, sur les actions des agents de police qui sont sous son autorité. Ce commentaire pourrait lui être reproché plus tard, que ce soit par son opposition politique de gauche ou de droite, par la police, etc.). Il parle seulement des cas généraux et de la théorie : « quand on utilise ». Puis, il mentionne le cadre légal. Ces deux éléments ont immédiatement pour effet de rendre l'usage de cette grenade légitime : c'est quelque chose qu'*on fait*, qui est *prévu*, c'est *normal*, c'est *légal*, c'est *encadré*, ne vous inquiétez pas. Rien *d'anormal* donc ? Il reste qu'une grenade a explosé au pieds d'enfants qui manifestaient, peut-être pour la première fois, une expérience qui a dû être particulièrement violente et traumatisante pour elleux. Le journaliste décide ne pas le relancer le bourgmestre en lui reposant la question.

2.2. Dépolitiser les violences

Un autre effet des discours médiatiques et de la reprise de la communication policière, et qui découle notamment de l'atténuation des violences, c'est de dépolitiser les violences policières – mais aussi le caractère politique des violences des manifestant·es. Il s'agit de masquer le caractère éminemment politique de ces violences et des actions des manifestant·es et de la police, au-delà des affrontements physiques. La police joue pourtant un rôle politique structurel, qu'il soit prévu par le cadre légal ou non.
On trouve un premier exemple dans un édito du Soir du 8 juin[44], qui pose la question de « comment restaurer la confiance » des manifestant·es envers la police, après la violente répression policière des 4 et 5 juin. Cette interrogation part du présupposé qu'il y avait forcément de la confiance entre manifestant·es et police

43 Sente, A., « Philippe Close : "Je n'accepterai pas de dire qu'il y a un problème structurel à la police de Bruxelles" », *Le Soir*, 8 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751660/article/2026-06-08/philippe-close-je-naccepterai-pas-de-dire-quil-y-un-probleme-structurel-la*

44 Doyen, B., « Violences policières… », op. cit.

auparavant, mais aussi que cette confiance est nécessaire et désirable. Elle participe à l'idée que la police a un rôle désirable dans la société[45]. Mais comment et pourquoi faire confiance à un corps de la société dont le principal outil est la violence et dont l'objectif est le maintien de l'ordre social, c'est-à-dire que les hiérarchies sociales ne changent pas ?[46] De plus, la question est-elle vraiment de comment restaurer la confiance, ou plutôt de comment obliger la police à respecter les règles et à arrêter les violences contre les manifestant·es ?

Même si l'éditorialiste nomme certaines violences policières, il souligne aussi la présence de « casseurs » et individualise la responsabilité des violences policières : il argue qu'il faut « sanctionner les brebis galeuses à la hauteur de leurs actes », comme si ces violences n'étaient que des actes individuels et pas issues d'une régularité institutionnelle, d'une structure qui tient son origine dans le système politique. Le rôle de la police, dès son origine, est en effet de réprimer le désordre social, de maintenir l'ordre « juste » entre les classes sociales[47] – un objectif qui s'accommode facilement de pratiques violentes, voire hors-la-loi. En individualisant les violences policières, l'éditorialiste en fait « un fait divers »[48], pas un fait politique dont l'aspect structurel reste invisibilisé. Le rôle politique de la police n'est pas interrogé et n'est même pas rendu visible dans les articles de presse.

Par ailleurs, si la presse dépolitise les violences policières, elle dépolitise également les violences des manifestant·es. C'est une pratique très courante qui peut également avoir lieu par le biais de la police, comme dans un article de *l'Avenir* du 5 juin, déjà cité plus haut[49], où un journaliste relaie un communiqué de la police. Celui-ci produit littéralement de la dépolitisation :

> "Cependant, il est apparu que certains fauteurs de troubles, non animés par les revendications portées par les élèves, se sont immiscés dans les cortèges et ont adopté des comportements allant à l'encontre du respect de l'ordre public, des personnes et des biens." Plusieurs incidents ont ainsi émaillé la journée, poussant les forces de l'ordre à intervenir à plusieurs reprises.

La police, reprise par la presse, semble particulièrement bien renseignée sur les motivations des personnes qu'elle appelle « fauteurs de trouble » – une description bien imprécise, qui ne désigne pas de groupe particulier autrement que par des actions définies elles aussi vaguement – et déclare unilatéralement que ces personnes ne partageaient pas les revendications des élèves – sans indiquer sur quoi elle s'appuie pour faire cette déclaration. Elle divise le camp des manifestant·es (on y reviendra) mais se permet également de juger les motivations de ceux qui ont produit des dégâts matériels.

2.3. Relativiser les violences

Au-delà d'atténuer et de dépolitiser les violences, un autre mécanisme est à l'œuvre : celui de les relativiser, en insinuant que les violences policières ne seraient pas si graves, puisque les manifestant·es ont fait preuve de violence également. C'est oublier que la violence de la police est d'autant plus grave que l'action de cette dernière est particulièrement codifiée : elle doit poursuivre un objectif légitime, « qui ne peut être atteint autrement », de manière « raisonnable et proportionnée à l'objectif poursuivi », après avoir averti les personnes sur qui elle s'exerce[50]. Mais dans les manifestations et les révoltes, la violence de la police

45 Sur ce point, voir par exemple : Ricordeau, G., *1312 Raisons d'abolir la police*, Montréal, Lux Éditeur, 2023 ; Vitale, A., *The End of Policing*, New York, Verso, 2017.

46 Neocleous, M., *A Critical Theory of Police Power: The Fabrication of Social Order*, Londres, New York, Verso, 2021.

47 Ibid.

48 Zin TV, *La représentation médiatique des violences policières*, op. cit.

49 Falque, M., « Manifestation étudiante à Namur : 14 arrestations… », op. cit.

50 Police Watch, « Contrainte et usage de la force », 2022. https://policewatch.be/liste/2

est souvent justifiée par la violence des manifestant·es – alors même que la violence de ces dernier·ères s'exerce avant tout sur du matériel, mais que la violence de la police s'exerce sur des personnes. On observe une telle rhétorique dans une interview du procureur du Roi[51] et dans l'édito cité plus haut[52] :

> Les violences policières observées ne peuvent être balayées par de simples communiqués, qui traduisent une préoccupation de façade. Ne soyons pas naïfs, cela s'est du reste vu sur les images : les policiers ont aussi dû faire face à quelques casseurs.

2.4. Déresponsabiliser les policiers

Les mécanismes qui atténuent et relativisent les violences visent aussi à déresponsabiliser les policiers, ce qui peut se faire à travers l'usage de mots vagues et de la voix passive, comme nous l'avons vu plus tôt. Par exemple, dans cet article du 9 juin[53], *Le Soir* écrit : « Quelques manifestants ont indiqué avoir reçu des coups lors de cette intervention ». En ne nommant pas les auteurs de ces coups, la voix passive élude la responsabilité des policiers. Dans un article de *l'Avenir* qui revient sur la première manifestation du 4 juin[54], un journaliste relativise les violences policières en décrivant l'objectif d'un « barrage » effectué par les enseignant·es de cette manière : « Des enseignants ont également tenté de faire barrage entre les policiers et les jeunes pour éviter que la situation ne dégénère. » Même si les policiers sont nommés dans cette phrase, leur responsabilité est complètement éludée dans l'expression « éviter que la situation ne dégénère », comme si c'était une issue inéluctable, qui n'est pas issue de responsabilités personnelles ou institutionnelles.

Il arrive aussi que la déresponsabilisation des policiers s'opère à travers la criminalisation des victimes de violences policières[55]. En rendant les manifestant·es suspect·es d'infractions, l'idée que la police a été violente avec elleux est rendue plus acceptable. Cela est visible notamment dans l'interview du bourgmestre de la Ville de Bruxelles au Soir :

> sur la question des mineurs, on est face à un problème, aussi. C'est vrai qu'il y a une approche qui doit être différente, mais la moyenne d'âge des gens qu'on a contrôlé vendredi et samedi, lesquels n'avaient pas toujours des intentions très sympathiques, elle était de 15 ans. On a été surpris. Et ce gamin venu avec un bidon d'essence, c'est une réalité. Ce qui ne veut pas dire que tous les gamins en avaient un, mais on ne peut pas nier qu'une partie de ces personnes étaient là pour jouer au petit jeu de « je vais montrer de quoi je suis capable ».[56]

Tout en reconnaissant du bout des lèvres que « l'approche » policière de l'encadrement et de la répression éventuelle des manifestant·es mineur·es doit être revue[57], le bourgmestre avance la surprise d'avoir été confronté à des mineurs, insinuant que la police n'avait pas conscience de leur présence en tant que

51 Delepierre, F., « Manifestations : les policiers ont-ils tous les droits ? », *Le Soir*, 8 juin 2026. https://www.lesoir.be/751391/article/2026-06-07/manifestations-les-policiers-ont-ils-tous-les-droits

52 Doyen, B., « Violences policières… », op. cit.

53 Hutin, C., « "Ni matraque, ni réforme"... », op. cit.

54 Debongnie, A., « C'était la lutte des classes, mais pas encore la lutte finale », *L'Avenir*, 5 juin 2026.

55 Voir Zin TV, *La représentation médiatique des violences policières*, op. cit., pp. 9-11.

56 Sente, A., « Philippe Close : "Je n'accepterai pas de dire..." », op. cit.

57 Ce qui, à l'heure d'écrire ces lignes en octobre 2026, ne semble clairement pas avoir été le cas vu la réponse policière aux manifestations de cet automne.

mineur·es, ce qui expliquerait la répression violente dont iels ont fait l'objet. Pourtant, des adolescent·es sont assez reconnaissables, et leur présence était annoncée dans le cadre de cette manifestation du secteur de l'enseignement. Mais en constatant leur présence, l'idée n'est pas venue à la police d'adapter leurs pratiques. À la place, la police a traité ces enfants comme des adultes, comme le dénonce Fatima Ouassak avec le concept de « désenfantisation »[58], où les adolescents racisées ne sont pas considérés par les autorités comme des enfants.

Le bourgmestre avance aussi la surprise d'avoir été confronté à des mineurs aux « intentions [pas toujours] très sympathiques ». Lorsque le journaliste rappelle que la police a été violente avec des mineurs, le bourgmestre reporte la faute sur les enfants et leur propre violence, et non pas sur la police. Pour éviter de répondre sur les pratiques violentes de la police, il transforme l'enjeu en pointant du doigt des enfants qui seraient provocateurs et indisciplinés, ce qui serait un problème plus important pour lui. Dans l'interview publiée dans Le Soir, même s'il pose d'autres questions sur les violences policières, le journaliste ne remet pas en question cette mécanique et ne contextualise pas cette rhétorique.

2.5. Diviser les manifestant·es

Enfin, un mécanisme particulièrement mobilisé dans les discours médiatiques et politiques, c'est la division entre les manifestant·es, qu'on suppose nécessairement pacifiques, et les casseurs, qui seraient forcément un groupe distinct des manifestant·es. Cette idée semble omniprésente dans les discours diffusés dans les médias. On se souvient du communiqué de la police repris par *l'Avenir* au sujet de la manifestation namuroise du 4 juin :

> Cependant, il est apparu que certains fauteurs de troubles, non animés par les revendications portées par les élèves, se sont immiscés dans les cortèges et ont adopté des comportements allant à l'encontre du respect de l'ordre public, des personnes et des biens.[59]

Il semble que la police utilise cette idée à l'envi dans de nombreux communiqués, comme celui concernant la manifestation bruxelloise du même jour :

> Ce vendredi, la police de Bruxelles-Capitale/Ixelles s'est exprimée par voie de communiqué, assurant "*chercher à tout moment à garantir la sécurité de chacun*" et évoquant "*des fauteurs de troubles mêlés aux personnes présentes dans le seul but de commettre des actes de vandalisme*".[60]

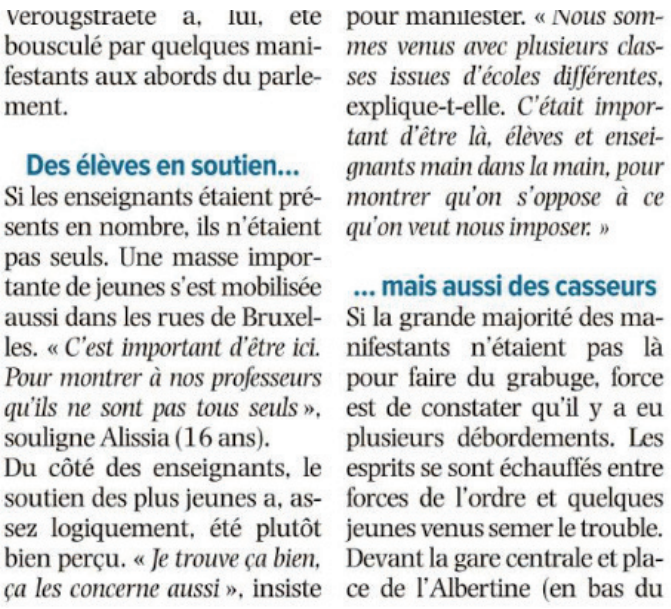
Au-delà de ces communications policières reprises sans filtre par une partie des médias, ces idées sont également présentes dans la bouche des responsables judiciaires et politiques (voir notamment la citation du procureur du Roi plus haut), et dans la production journalistique. Par exemple, dans un autre article de l'*Avenir* qui revient sur la manifestation du 4 juin[61], des sous-titres organisent cette division entre élèves manifestant·es et « casseurs » :

58 Ouassak F., *La puissance des mères : pour un nouveau sujet révolutionnaire*, La Découverte, 2020.

59 Falque, M., « Manifestation étudiante à Namur : 14 arrestations… », op. cit.

60 Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles… », op. cit.

61 Debongnie, A., « C'était la lutte des classes… », op. cit.



Verougstraete a, lui, été bousculé par quelques manifestants aux abords du parlement.

Des élèves en soutien...

Si les enseignants étaient présents en nombre, ils n'étaient pas seuls. Une masse importante de jeunes s'est mobilisée aussi dans les rues de Bruxelles. « *C'est important d'être ici. Pour montrer à nos professeurs qu'ils ne sont pas tous seuls* », souligne Alissia (16 ans).

Du côté des enseignants, le soutien des plus jeunes a, assez logiquement, été plutôt bien perçu. « *Je trouve ça bien, ça les concerne aussi* », insiste pour manifester. « *Nous sommes venus avec plusieurs classes issues d'écoles différentes,* explique-t-elle. *C'était important d'être là, élèves et enseignants main dans la main, pour montrer qu'on s'oppose à ce qu'on veut nous imposer.* »

... mais aussi des casseurs

Si la grande majorité des manifestants n'étaient pas là pour faire du grabuge, force est de constater qu'il y a eu plusieurs débordements. Les esprits se sont échauffés entre forces de l'ordre et quelques jeunes venus semer le trouble. Devant la gare centrale et place de l'Albertine (en bas du

Extrait de Debongnie, A., *« C'était la lutte des classes… »*, op. cit.

L'article poursuit en indiquant : « Les esprits se sont échauffés entre forces de l'ordre et quelques jeunes venus semer le trouble. » Ces jeunes sont assignée·es à l'objectif – unique et particulièrement vague – de « semer le trouble », comme si cela était incompatible avec l'idée de porter certaines revendications, et comme s'iels étaient totalement extérieurs au reste de la manifestation. Cette idée est heureusement tempérée un peu plus loin par le témoignage d'une enseignante manifestante :

> "On a vu des élèves se faire tabasser, des bombes lacrymogènes être lancées et ils ont sorti l'autopompe !" dénonce Sophie. "Je sais qu'il y en a qui ont cassé des choses, mais ce sont des jeunes. La réaction est excessive."[62]

Cependant, contrairement à l'idée que « des jeunes sont venus semer le trouble », qui est relayée directement par la plume du journaliste – et donc paraît forcément objective et factuelle –, l'idée que la réaction policière est violente et « excessive » est uniquement présente dans la citation d'une manifestante – une citation nécessairement subjective – ce qui ne lui donne pas la même valeur que si elle était directement reprise par le journaliste.

Cette séparation entre casseurs et manifestant·es pacifiques émerge en fait, à nouveau, du vocabulaire policier : elle est issue d'une partie de la doctrine policière de maintien de l'ordre élaborée dans les années 1980, qui visait à séparer les « mauvais » des « bons » manifestants, à isoler les « meneurs » pour les arrêter plus facilement. On crée alors la figure du « casseur », « figure individuelle instrumentalisée par le pouvoir politique pour justifier les arrestations et les sanctions, permettre au corps de police de légitimer son action répressive, et pour les syndicats, de tenir son discours à distance des fauteurs de troubles »[63]. Ainsi, la figure des casseurs :

> est indéniablement une création médiatico-policière qui s'est pérennisée. Il ne s'agit évidemment pas de nier qu'il existe des manifestants violents, mais l'emploi indifférencié du terme « casseurs » sert les intérêts policiers et politiques dans leur entreprise de dénonciation de comportements ou de

62 Debongnie, A., « C'était la lutte des classes… », op. cit.

63 André, S., et Gillard, M., « *Violences policières en Belgique…* », op. cit., pp. 5-6.

protestations jugées indésirables.[64]

D'après Frédérique Hille, sociologue française, le « casseur » est associé dans la presse à « la bande de jeunes ». « Son monde lexical porte sur une criminalisation de la *manifestation*, sur la forme, notamment sur ses marges et ses débordements (*incident*, *affrontement*), contribuant à une dépolitisation de la violence juvénile par sa qualification courante de gratuite. »[65] D'abord associée à « des groupes de tendances anarchistes ou aux bandes de punks »[66], dans les années 1990,

> le terme de casseur se sature d'ethnicité, « produit du télescopage de trois séries : la délinquance juvénile, l'héritage colonial et l'immigration » (Jablonka, 2006, p. 163). En référence à la figure de l'émeutier, sous les traits du « sauvageon », est remobilisée la métaphore du sauvage barbare. La représentation du jeune de banlieue se construit autour de la déviance, d'une menace pour la paix sociale, plus particulièrement en contexte d'émeute (Bordes, Vulbeau, 2005).[67]

On a retrouvé cette rhétorique – très mobilisée durant les émeutes de 2005 en France – lors des manifestations contre les réformes de l'enseignement et contre les violences policières en 2026 en Belgique, où étaient présent·es de nombreux·ses adolescent·es non-blanc·hes. Cette rhétorique a plusieurs effets : moins parler des revendications des manifestant·es, criminaliser les manifestant·es qui font preuve de violence et légitimer la répression policière, stigmatiser les manifestant·es perçu·es comme violent·es (par exemple les jeunes hommes racisés), et invisibiliser les rapports de force politiques. Sur ce dernier point, la violence de certain·es manifestant·es peut en effet s'expliquer comme une réponse à la « violence institutionnelle »[68], c'est-à-dire la violence des politiques et réformes mises en place qui conduisent à l'augmentation des inégalités, mais cette explication apparaît absente des compte-rendus médiatiques. En masquant la violence institutionnelle, en n'opposant plus que la violence des manifestant·es à la violence de la police, cette dernière est présentée comme une réponse légitime à la violence des manifestant·es. Mais c'est oublier que cette dernière est elle-même d'abord une réponse à la violence institutionnelle.

3. Un journalisme qui parle enfin des violences policières ?

À côté de ce large spectre de pratiques médiatiques qui tendent à faire du journalisme de préfecture (c'est-à-dire du journalisme basé uniquement sur les sources policières et qui sert les intérêts de la police) et qui doivent être dénoncées comme telles, il reste important de noter que d'autres pratiques médiatiques, certaines plus récentes, inversent la tendance. Comme l'indique Hugo Goeury dans un récent numéro de l'*Esperluette* consacré au sujet[69], depuis les manifestations Black Lives Matter en 2020, la notion de *violences policières* a fait son chemin dans le champ médiatique et est maintenant utilisée par les médias traditionnels. Au-delà de reprendre la communication policière et d'atténuer les violences policières à travers la série de mécanismes que nous avons documenté ici, les médias mobilisent également d'autres pratiques pour documenter les manifestations de manière plus neutre et pour documenter les violences policières.

64 Teicher, E., « Après les avoir surveillés, comment faut-il les punir ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 162 | 2025. https://doi.org/10.4000/13wnn

65 Hille, F., « Investiguer le passé : la matière historique comme ressource dans l'étude de la pensée sociale. Le cas de la bande de jeunes dans la presse écrite », *Bulletin de psychologie*, Vol. 1, n° 553, p. 505-518, 2018. https://doi.org/10.3917/bupsy.553.0505.

66 Teicher, E., « Après les avoir surveillés, comment faut-il les punir ? », op. cit.

67 Hille, F., « Investiguer le passé… », op. cit.

68 Câmara, H., *Spirale de la violence*, Paris, DDB, 1970. Voir le paragraphe introductif de cette étude.

69 Goeury, H., « Violences policières… », op. cit.

En premier lieu et de manière très classique, les journalistes peuvent recourir au journalisme de terrain, en récapitulant les actions des manifestant·es et de la police de manière factuelle, à partir de ce qu'iels ont observé de leurs propres yeux. Plusieurs articles que nous avons analysés commencent par de tels récapitulatifs, parfois suivis par des témoignages de manifestant·es, qui racontent leurs raisons d'être là, mais aussi leurs ressentis lors de répression policière. Cela donne l'occasion aux journalistes de documenter les mouvements des manifestant·es et de la police, notamment l'effet des manœuvres policières :

> Alors que la police resserre encore sa manœuvre d'encerclement, de nombreuses personnes décident de quitter les lieux, tandis que des professeurs font un cordon pour séparer les enfants de la ligne policière avançant devant l'autopompe.[70]

De tels articles permettent également de contextualiser et d'expliquer la mobilisation, mais aussi l'origine des tensions :

> Le parlement n'ayant pas respecté le délai légal de 84 heures, la mobilisation s'est organisée dans l'urgence. [...] [Une manifestante qui a] très mal vécu le passage en force : [...] « Si le vote a lieu, ça peut dégénérer. »[71]

> Environ 300 à 400 personnes se sont finalement rassemblées en début d'après-midi devant la gare centrale. Le but : dénoncer les récentes décisions du gouvernement sur l'école, mais aussi les violences policières.[72]

Ensuite, les reportages sont également l'occasion de donner la parole aux manifestant·es ainsi qu'aux témoins et victimes de violences policières, qui expliquent pourquoi iels sont là et ce qu'iels ont vu. Par exemple, le reportage de la RTBF cité plus haut lors d'une manifestation contre les violences policières, durant laquelle plusieurs arrestations violentes ont eu lieu, a donné la parole à plusieurs jeunes manifestant·es :

> "Ils voient un jeune, ils le balaient et l'emmènent au poste, ce n'est pas normal", témoigne un jeune. "Nous, on est là pour manifester, mais les policiers croient que l'on va foutre le 'bordel'. C'est vrai qu'il y a des personnes qui cassent des choses, mais pas tout le monde est pareil." "On exprime notre voix, on ne se sent pas écoutés, c'est frustrant", abonde un autre. "La police ne fait pas la différence entre ceux qui cassent et ceux qui manifestent pacifiquement, ce qui crée des mouvements de foule."[73]

L'article se termine sans conclure, par cet extrait d'entretien. Pour une fois, le contradictoire n'est pas donné à la police à la fin de l'article, avec par exemple le nombre d'arrestations ce jour-là. C'est donc la parole des jeunes qui finit par être la plus importante dans ce reportage, même si plusieurs éléments ont été passés sous silence. Par exemple, la RTBF choisit de ne pas parler d'arrestations au faciès, qui ont été documentées par ailleurs[74]. Aussi, alors même que dans les discours politiques dominants, il y a une division des manifestant·es entre manifestant·es pacifiques et casseurs, les témoins dénoncent ici que la police ne fait pas cette différence entre « bons » et « mauvais » manifestant·es. Ce jour-là, la rhétorique de division des manifestant·es a donc plus servi à tenter de décrédibiliser la mobilisation qu'à réellement guider l'action de la police en menant des arrestations ciblées.

70 Sente, A., « Journée de colère enseignante : incendies, intrusion au parlement et arrestations violentes dans un climat abrasif », Le Soir, 5 juin 2026. https://www.lesoir.be/750947/article/2026-06-04/journee-de-colere-enseignante-incendies-intrusion-au-parlement-et-arrestations

71 Hutin, C. et Thoreau, E., « Enseignants et élèves mobilisés à Bruxelles… », op. cit.

72 Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M., « Nouvelles tensions à Bruxelles… », op. cit.

73 Ibid.

74 Bruxelles dévie, *Contrôles au faciès et arrestations de mineur.es*, op. cit.

Une autre pratique consiste à mettre à distance ou contextualiser les discours policiers, voire à les confronter à d'autres discours ou aux observations directes des journalistes. La mise à distance peut simplement passer par l'emploi de guillemets, à la fin d'un article du Soir dans lequel le journaliste a décrit les différents épisodes de violences policières dont les manifestant·es venu·es manifester contre ces dernières ont été victimes :

Dans son premier bilan, la police fait état d'une « dizaine » d'arrestations.[75]

Quelques jours plus tard, l'édito du *Soir* du 8 juin décide d'insister sur le déni de la police, avec de nouveau des guillemets : « la police se retranche derrière l'argument selon lequel certaines scènes seraient "décontextualisées" sur la Toile. »[76] Puis l'analyse de l'interview du bourgmestre de la Ville de Bruxelles montre à quel point le bourgmestre tente de conserver sa « ligne » de défense :

> [le bourgmestre] en est donc convaincu : les images accablantes ressorties de ces dernières manifestations, celles des insultes, celles du symbole raciste, celles qui ne peuvent a priori se discuter sous l'angle du « contexte », relèveraient de faits isolés. […] Qu'un syndicat policier dénonce des manquements graves sur ce plan ou que des chercheuses aient récemment fait remonter de frappants témoignages internes dénonçant une culture encore trop passive face au racisme, notamment, il en faudra plus pour faire dévier le bourgmestre de sa ligne.[77]

La Libre, de son côté, passe par l'interview d'un avocat[78], une personne au statut légitimé par la société, pour analyser l'emploi d'armes policières contre des mineurs ou la présence d'un symbole d'extrême-droite sur une gazeuse.

Enfin, une mécanique plus récente passe par la mobilisation des réseaux sociaux et le relais dans les médias traditionnels des documents (témoignages, photos, vidéos) produits par des médias indépendants ou militants. Grâce aux vidéos et photos produites ou recueillies par un média comme *Bruxelles Dévie*, de nombreuses violences ont pu être documentées, même si seulement certaines d'entre elles passent le filtre des médias traditionnels. Si les contrôles au faciès ne sont pas dénoncés dans la presse mainstream, le média indépendant aura tout de même réussi à faire entrer dans le débat public cette image d'un policier portant une gazeuse avec un symbole d'extrême-droite, ou cette vidéo d'un autre policier qui lance des insultes transphobes à un·e manifestant·e. En octobre, c'est la vidéo du « tabassage » d'un jeune manifestant par la police diffusé par *Bruxelles Dévie* qui poussera *Le Soir* à diffuser le témoignage de ce manifestant[79].

Ainsi, il apparaît que les réseaux sociaux sont devenus « l'espace moteur de l'élaboration du débat public » autour des violences policières[80], notamment depuis les mobilisations des Gilets Jaunes en France et Black Lives Matter dans le monde. Il s'agit en fait de « sousveillance », ce mécanisme qui permet « aux

75 Sente, A., « Journée de colère enseignante… », op. cit.

76 Doyen, B., « Violences policières… », op. cit.

77 Sente, A., « Philippe Close : "Je n'accepterai pas de dire…" », op. cit.

78 Gobiet, N., « Un pénaliste passe au crible les vidéos de la manifestation du monde de l'enseignement : "Ces comportements policiers doivent être poursuivis" », *La Libre Belgique*, 9 juin 2026. https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2026/06/08/un-penaliste-passe-au-crible-les-videos-de-la-manifestation-du-monde-de-lenseignement-ces-comportements-policiers-doivent-etre-poursuivis-QRWOLPM5LNE2PCMOMCZX4MFHA4/

79 Sente, A., « Ilyes, tabassé le 9 octobre à Bruxelles : "Vous respectez votre pays et, en retour, vous recevez des coups de matraque" », *Le Soir, 23 octobre 2026.* https://www.lesoir.be/778587/article/2026-10-23/ilyes-tabasse-le-9-octobre-bruxelles-vous-respectez-votre-pays-et-en-retour-vous

80 Gunthert, A., « L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets Jaunes », *Communications*, Le Seuil, Juin 2020, Vol. 106, nº 1, p. 187207. https://doi.org/10.3917/commu.106.0187

surveillés » de « surveiller les surveillants »[81]. Ce mécanisme est ancien, et a notamment été mobilisé par le Black Panther Party aux États-Unis, mais a pu se diffuser grâce à « l'accès généralisé aux smartphones et aux réseaux sociaux ». « Force est de constater que, face à la "massification des images", "le coût du déni", notamment médiatique, a fortement augmenté »[82]. De son côté, une tendance du côté de la police est de demander l'utilisation de bodycams, censées documenter les interactions entre la police et les habitant·es de manière systématique, mais qui vise en fait à être une réponse tactique à la production d'images par les civils et à apporter les preuves inverses[83]. Face à des médias qui relaient par réflexe le point de vue policier et des institutions politiques, judiciaires et policières dans le déni des violences policières, la sousveillance peut faire office de contre-pouvoir citoyen : « les invisibles, non seulement se rendent visibles, mais organisent également un contre-récit face au récit de la police, de la justice, des politiques avec la diffusion de ces images »[84].

Conclusion

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés au traitement médiatique des manifestations de juin 2026 par une partie de la presse écrite et du service public. Rappelons-le : notre échantillon était volontairement limité à trois publications, et nous n'avons par exemple pas analysé la presse magazine ou particulièrement sensationnaliste, qui vient elle aussi cadrer le débat public. Nous avons également évité les articles qui reprenaient les déclarations grandiloquentes d'une partie du paysage politique, qui demandaient notamment plus de répression, jusqu'à proposer des mesures particulièrement radicales et violentes pour les jeunes. Nous voulions éviter de nous intéresser au *spectaculaire* pour décortiquer *l'ordinaire* à la place.

Que nous dit donc la fabrique médiatique *ordinaire* des manifestations et des violences policières ? Nous avons d'abord montré une forte perméabilité entre les discours policiers et les articles de presse, qui reprennent régulièrement des communiqués de la police sans presque aucun filtre, et parfois sans le dire. Pour des raisons structurelles et économiques, une partie de la presse dépend des sources policières, ce qui fait percoler le vocabulaire et les logiques policières dans les médias.

Nous l'avons dit, cet état de fait mène à plusieurs effets : les mobilisations et les violences policières en manifestation sont traitées de manière inégale dans les médias, quand elles ne sont pas absentes. Ces mécaniques mènent à atténuer les violences policières, déresponsabiliser les policier·es, voire à diviser les manifestant·es et à criminaliser les victimes de violences policières. À travers ces pratiques, la presse joue un rôle clairement politique, qui tend à accompagner la communication des autorités et à légitimer la répression policière.

81 Goeury, H., « Violences policières… », op. cit. ; Girault, M., « La sousveillance : production d'un contrechamp face aux violences policières », *Bruxelles en Mouvements*, 332, octobre 2024. https://ieb.be/La-sousveillance-production-d-un-contrechamp-face-aux-violences-policieres

82 Goeury, H., « Violences policières… », op. cit., d'après Jobard, F., 2021.

83 Coste, D., « La preuve par l'image : quand la caméra s'invite dans les dispositifs de maintien de l'ordre », *Médiation et Information, 53, 2023, pp. 31-40.* https://hal.science/hal-04511861

84 Girault, M., « La sousveillance… », op. cit.

On note cependant des évolutions[85] : la presse prend de plus en plus au sérieux les témoignages de violences policières, les relaie, et enquête dessus[86]. Dans plusieurs articles, ces témoignages de violences policières côtoient maintenant la communication de la police, même si la priorité reste encore à cette dernière, et même si les journalistes ont encore des réticences à parler des violences policières comme de faits objectifs. « Sous l'influence des "journalistes militants", la déontologie journalistique insiste de plus en plus sur le nécessaire équilibre des sources, la neutralité et la "rhétorique de l'expertise critique" ; la parole de la police et des autorités doit être placée sur le même plan que celle des syndicalistes et autres protestataires »[87].

Il faut ici saluer le rôle crucial des mobilisations contre les violences policières, des médias « militants » et indépendants, et surtout des pratiques de *sousveillance* qui documentent et diffusent les occurrences de violences policières pour visibiliser le sujet et forcer les médias traditionnels à enfin oser prendre un peu de distance avec les communications policières. Cependant, même si les pratiques médiatiques ont légèrement évolué et que les pratiques de la police sont parfois remises en cause, les mentions de violences policières et des attaques gratuites de la police sur des manifestant·es restent encore trop rares, alors qu'elles sont abondamment documentées par les citoyen·nes et des médias indépendants, et partagées sur les réseaux sociaux.

Quand va-t-on arrêter de voir des copier-coller de communiqués de la police dans la presse, quand va-t-on enfin parler des violences policières de manière franche dans les médias, et ne pas ajouter de la violence médiatique à l'injustice institutionnelle ? Cela ne pourra pas se faire sans que la pression citoyenne de la sousveillance continue, sans que les directions des médias continuent à faire confiance aux nouvelles générations de jeunes journalistes sensibilisés sur ces questions, ni sans améliorer les conditions de travail dans la presse et éliminer la précarité des journalistes.

Pour citer cette étude :

M. Gillard, « Relais policier ou paroles citoyennes ? Le traitement médiatique du maintien de l'ordre et des violences policières en manifestation », *Intermag*, RTA asbl, novembre 2026. *htttps://www.intermag.be*.

85 Goeury, H., « Violences policières… », op. cit.

86 Sente, A., « Affaire Sabrina et Ouassim : une course-poursuite policière mortelle sous la loupe », *Le Soir*, 4 novembre 2023. https://www.lesoir.be/547402/article/2023-11-04/affaire-sabrina-et-ouassim-une-course-poursuite-policiere-mortelle-sous-la-loupe ; Lampaert, L., Guillaume, L., et Engels, P., « Frapper des têtes, casser la résistance », *Médor*, 5 mars 2026, https://medor.coop/magazines/medor-n42-printemps-2026/frapper-des-tetes-casser-la-resistance-police-violence-autopompe-repression-expulsion-matraque-logement-squat/

87 Fillieule, O., et Jobard, F., « Face aux médias… », op. cit., p. 158.

Références bibliographiques

Accardo, A., *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille, Agone, 2007.

Amnesty International Belgique, *Élections. Droit de manifester*, 2024 https://www.amnesty.be/campagne/elections-2024/article/elections-droit-manifester.

André, S., et Gillard, M., « Violences policières en Belgique : quand maintien de l'ordre et liberté de manifester s'entrechoquent », *Intermag*, Juillet 2026.

Berthaut, J., *La banlieue du « 20 heures »*, Paris, Agone, 2013.

Berthaut, J., Darras, É., et Laurens, S., « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte », *Réseaux*, Vol. 5-6, n° 157-158, 2009, pp. 89-124. https://doi.org/10.3917/res.157.0089

Câmara, H., *Spirale de la violence*, Paris, DDB, 1970.

Coste, D., « La preuve par l'image : quand la caméra s'invite dans les dispositifs de maintien de l'ordre », *Médiation et Information*, 53, 2023, pp. 31-40. https://hal.science/hal-04511861

Fastrès, J., « Médias libres et luttes pour la légitimité », *Intermag*, Octobre 2025. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/medias-libres-et-luttes-pour-la-legitimite

Fastrès, J., et Blairon, J., « Investigation, une livraison qui occulte plus qu'elle ne révèle », *Intermag*, Mars 2023. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/investigation-une-livraison-qui-occulte-plus-qu-elle-ne-revele

Fillieule, O., et Jobard, F., « Face aux médias. La bataille de la communication. » In : Fillieule, O., et Jobard, F., *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Seuil, 2020, pp. 147-184.

Girault, M., « La sousveillance : production d'un contrechamp face aux violences policières », *Bruxelles en Mouvements*, 332, octobre 2024. https://ieb.be/La-sousveillance-production-d-un-contrechamp-face-aux-violences-policieres

Goeury, H., « Violences policières : prise de conscience collective et tournant répressif », *L'Espérluette*, 129, 2026. https://www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-11-53/l-esperluette/687-esperluette-129-violences-policieres-ce-que-l-ordre-fait-a-la-democratie

Gunthert, A., « L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets Jaunes », *Communications*, Le Seuil, Juin 2020, Vol. 106, nº 1, p. 187207. https://doi.org/3917/commu.106.0187

Hille, F., « Investiguer le passé : la matière historique comme ressource dans l'étude de la pensée sociale. Le cas de la bande de jeunes dans la presse écrite », *Bulletin de psychologie*, Vol. 1, n° 553, p. 505-518, 2018. https://doi.org/10.3917/bupsy.553.0505.

Mahy, C., et Blairon, J., « Bye bye pauvreté ? Analyse critique de la 4ème édition de "Viva for life" », *Intermag*, Janvier 2017. https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/mediatique/bye-bye-pauvrete-analyse-critique-de-la-4eme-edition-de-viva-for-life

Neocleous, M., *A Critical Theory of Police Power: The Fabrication of Social Order*, Londres, New York, Verso, 2021.

Ouassak F., *La puissance des mères : pour un nouveau sujet révolutionnaire*, La Découverte, 2020.

Police Watch, « Contrainte et usage de la force », 2022. https://policewatch.be/liste/2

Reporters sans Frontières, Fusion IPM-Rossel en Belgique : naissance inédite d'un quasi-monopole de la presse francophone, le pluralisme mis à mal, Juillet 2026. https://rsf.org/fr/fusion-ipm-rossel-en-belgique-naissance-in%C3%A9dite-dun-quasi-monopole-de-la-presse-francophone-le

Ricordeau, G., *1312 Raisons d'abolir la police*, Montréal, Lux Éditeur, 2023

Teicher, E., « Après les avoir surveillés, **c**omment faut-il les punir ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 162 | 2025. https://doi.org/10.4000/13wnn

Vitale, A., *The End of Policing*, New York, Verso, 2017.

Wodak, R., et Meyer, M., *Methods of Critical Discourse Analysis*, Londres, SAGE Publications, 2001. *https://doi.org/10.4135/9780857028020*

Zin TV, La représentation médiatique des violences policières. Fiche pédagogique, 20 décembre 2021. *https://zintv.org/outil/la-representation-mediatique-des-violences-policieres/*

Articles de presse analysés

Bruxelles dévie, *Contrôles au faciès et arrestations d'élèves à la gare centrale, 12 octobre* 2026. *https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DeY_ZS_Isj1/*

Bruxelles dévie, *Contrôles au faciès et arrestations de mineur.es*, 5 juin 2026. *https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DZNGTA0oz9V/*

Bruxelles dévie, *Révolte de l'enseignement - des jeunes victimes de violences et insultes racistes par la police,* 5 juin 2026. *https://www.instagram.com/bruxelles.devie/reel/DZNf4NmuQ7X/*

Debongnie, A., « C'était la lutte des classes, mais pas encore la lutte finale », *L'Avenir*, 5 juin 2026.

Delepierre, F., « Manifestations : les policiers ont-ils tous les droits ? », *Le Soir*, 8 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751391/article/2026-06-07/manifestations-les-policiers-ont-ils-tous-les-droits*

Doyen, B., « Violences policières : détourner le regard n'est plus une option », *Le Soir*, 8 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751450/article/2026-06-08/violences-policieres-detourner-le-regard-nest-plus-une-option*

Falque, M., « Manifestation étudiante à Namur : 14 arrestations et plusieurs écoles touchées par des dégradations fermeront ce vendredi », *L'Avenir*, 5 juin 2026. *https://www.lavenir.net/regions/namur/2026/06/04/manifestation-etudiante-a-namur-14-arrestations-et-plusieurs-ecoles-touchees-par-des-degradations-fermeront-ce-vendredi-AHSLA3U75ZD3DGECUMEOS2VNP-M/*

Falque, M., « Manifestations étudiantes : mobilisation dans toute la province de Namur, des tensions à Namur », *L'Avenir*, 5 juin 2026. *https://www.lavenir.net/regions/namur/2026/06/04/manifestations-etudiantes-mobilisation-dans-toute-la-province-de-namur-des-tensions-a-namur-K65BJIFNGZER5GFBTMSJECL6KU/*

Gobiet, N., « Un pénaliste passe au crible les vidéos de la manifestation du monde de l'enseignement : "Ces comportements policiers doivent être poursuivis" », *La Libre Belgique*, 9 juin 2026. *https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2026/06/08/un-penaliste-passe-au-crible-les-videos-de-la-manifestation-du-monde-de-lenseignement-ces-comportements-policiers-doivent-etre-poursuivis-QRWOLPM5LNE2PCMOMCZX4MFHA4/*

Hutin, C., « "Ni matraque, ni réforme" : plusieurs milliers de personnes manifestent contre les violences policières à Bruxelles », *Le Soir*, 9 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751644/article/2026-06-08/ni-matraque-ni-reforme-plusieurs-milliers-de-personnes-manifestent-contre-les*

Hutin, C. et Thoreau, E., « Enseignants et élèves mobilisés à Bruxelles : "C'est notre droit d'être en colère" », *Le Soir*, 4 juin 2026. *https://www.lesoir.be/750930/article/2026-06-04/enseignants-et-eleves-mobilises-bruxelles-cest-notre-droit-detre-en-colere*

Lampaert, L., Guillaume, L., et Engels, P., « Frapper des têtes, casser la résistance », *Médor*, 5 mars 2026, *https://medor.coop/magazines/medor-n42-printemps-2026/frapper-des-tetes-casser-la-resistance-police-violence-autopompe-repression-expulsion-matraque-logement-squat/*

Rédaction de la RTBF, « Plan d'économies dans l'enseignement : retour sur la séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du vote du décret-programme (relire notre direct) », *RTBF Actus*, 4 juin 2026. *https://www.rtbf.be/article/direct-economies-dans-l-enseignement-derniere-ligne-droite-pour-le-decret-programme-baroud-d-honneur-pour-les-profs-11734994*

Rédaction de la RTBF et Belga, « Contestation à Bruxelles et à Liège : poubelles incendiées, voiture retournée... Retour au calme en soirée après une journée très mouvementée », *RTBF Actus*, 17 octobre 2026. *https://www.rtbf.be/article/la-contestation-continue-en-belgique-plusieurs-centaines-de-personnes-majoritairement-des-jeunes-reunies-dans-le-calme-a-bruxelles-et-a-liege-11801756*

Rédaction de la RTBF, Quach, T.D., et Warland, M. « Nouvelles tensions à Bruxelles lors d'un rassemblement contre les réformes dans l'enseignement et les violences policières », *RTBF Actus*, 6 juin 2026. *https://www.rtbf.be/article/nouvelles-tensions-a-bruxelles-lors-d-un-rassemblement-contre-les-reformes-dans-l-enseignement-et-les-violences-policieres-11736384*

Sente, A., « Affaire Sabrina et Ouassim : une course-poursuite policière mortelle sous la loupe », *Le Soir*, 4 novembre 2023. *https://www.lesoir.be/547402/article/2023-11-04/affaire-sabrina-et-ouassim-une-course-poursuite-policiere-mortelle-sous-la-loupe*

Sente, A., « Ilyes, tabassé le 9 octobre à Bruxelles : "Vous respectez votre pays et, en retour, vous recevez des coups de matraque" », *Le Soir*, 23 octobre 2026. *https://www.lesoir.be/778587/article/2026-10-23/ilyes-tabasse-le-9-octobre-bruxelles-vous-respectez-votre-pays-et-en-retour-vous*

Sente, A., « Journée de colère enseignante : incendies, intrusion au parlement et arrestations violentes dans un climat abrasif », *Le Soir,* 5 juin 2026. *https://www.lesoir.be/750947/article/2026-06-04/journee-de-colere-enseignante-incendies-intrusion-au-parlement-et-arrestations*

Sente, A., « Philippe Close : "Je n'accepterai pas de dire qu'il y a un problème structurel à la police de Bruxelles" », *Le Soir,* 8 juin 2026. *https://www.lesoir.be/751660/article/2026-06-08/philippe-close-je-naccepterai-pas-de-dire-quil-y-un-probleme-structurel-la*

Woelfle, G., Caulier, M., et Destreille, T., « Manifestation à Bruxelles : la police a illégalement confisqué du sérum physiologique, des pancartes et des masques chirurgicaux », *RTBF Actus*, 24 octobre 2026. *https://www.rtbf.be/article/manifestation-a-bruxelles-la-police-a-illegalement-confisque-du-serum-physiologique-des-pancartes-et-des-masques-chirurgicaux-11805422*